

RCS : BEAUVAIS Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00635 Numéro SIREN : 799 383 997 Nom ou dénomination : AB FLEETCO
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2019 sous le numéro de dépôt 2983

AB FLEETCO

Société par actions simplifiée

21 place de l'Hôtel Dieu

60000 Beauvais

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

AB FLEETCO

Société par actions simplifiée

21 place de l'Hôtel Dieu

60000 Beauvais

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés de la société AB FLEETCO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB FLEETCO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part les observations suivantes :

- Le nombre de factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice n'est pas présenté.
- Le nombre de factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice n'est pas présenté.
- Seules les informations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont présentées.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 27 mai 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Mark Bathgate

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	281 778 617	19 148 539	262 630 079	242 632 028	19 998 051
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	281 778 617	19 148 539	262 630 079	242 632 028	19 998 051
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	2 842		2 842	6 795	- 3 953
Clients et comptes rattachés	90 505 216		90 505 216	83 039 902	7 465 314
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	8 773 774		8 773 774	6 530 451	2 243 323
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	21 073		21 073		21 073
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	7 189 002		7 189 002	16 477 552	-9 288 550
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	2 933 306		2 933 306	2 347 560	585 746
TOTAL (II)	109 425 213		109 425 213	108 402 261	1 022 952
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	391 203 830	19 148 539	372 055 291	351 034 288	21 021 003

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 200 000)	200 000	200 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	4 578	1 085	3 493
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	41 219	9 777	31 442
Résultat de l'exercice	136 946	34 934	102 012
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	8 521 372	8 509 269	12 103
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	8 904 114	8 755 065	149 049
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	291 961 000	278 761 000	13 200 000
. Découverts, concours bancaires	384 378	842 307	- 457 929
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	152 269	84 785	67 484
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 003 461	59 811 221	8 192 240
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux	114 488	98 577	15 911
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 905 926	1 979 884	- 73 958
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	629 655	701 341	- 71 686
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie		109	- 109
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	363 151 177	342 279 223	20 871 954
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	372 055 291	351 034 288	21 021 003

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	67 668 283		67 668 283	62 708 481	4 959 802
Chiffres d'affaires Nets	67 668 283		67 668 283	62 708 481	4 959 802
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			837 655	301 923	535 732
Autres produits					177,44
Total des produits d'exploitation (I)			68 505 938	63 010 404	5 495 534
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			2 663 201	2 611 018	52 183
Impôts, taxes et versements assimilés			8 269 844	7 525 626	744 218
Salaires et traitements					2,00
Charges sociales					9,89
Dotations aux amortissements sur immobilisations			44 488 652	39 752 054	4 736 598
Dotations aux provisions sur immobilisations					11,92
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			-0	623 423	- 623 423
Total des charges d'exploitation (II)			55 421 697	50 512 121	4 909 576
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			13 084 240	12 498 283	585 957
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			5 669 968	7 427 066	-1 757 098
Différences négatives de change					-23,66
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			5 669 968	7 427 066	-1 757 098
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-5 669 968	-7 427 066	1 757 098
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			7 414 273	5 071 217	2 343 056

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	894	2 213 564	-2 212 670	-99,96
Produits exceptionnels sur opérations en capital	409 575 392	370 176 372	39 399 020	10,64
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 039 218	5 964 537	3 074 681	51,55
Total des produits exceptionnels (VII)	418 615 504	378 354 473	40 261 031	10,64
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	84 838	1 571	83 267	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	416 689 187	375 155 436	41 533 751	11,07
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	9 051 321	8 178 101	873 220	10,68
Total des charges exceptionnelles (VIII)	425 825 347	383 335 108	42 490 239	11,08
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-7 209 843	-4 980 636	-2 229 207	44,76
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	67 484	55 647	11 837	21,27
Total des Produits (I+III+V+VII)	487 121 442	441 364 876	45 756 566	10,37
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	486 984 496	441 329 942	45 654 554	10,34
RESULTAT NET	136 946	34 934	102 012	292,01
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes Légales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

Règles et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2018 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N°2018-07 du 10/12/2018 applicable à partir des exercices clos le 31/12/2018 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue:

- Immobilisations incorporelles : 1 à 5 ans linéaire
- Autres Immobilisations corporelles : 3 à 20 ans linéaire
- Véhicules : durée variable selon les véhicules en fonction de la durée probable d'utilisation qui est généralement de 9 à 15 mois. L'amortissement économique, qui est déterminé en tenant compte d'une valeur résiduelle projetée à la fin de la durée visée ci-dessus est complété par un amortissement fiscal dérogatoire comme mentionné en informations complémentaires.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle**Intégration fiscale :**

ABFleet Co appartient depuis le 31 décembre 2013 au périmètre du Groupe constitué, dans le cadre des articles 223A à 223Q du C.G.I., par la société Avis Location de Voitures.

La société calcule et verse son impôt à la société tête de groupe (ALV) selon les règles de droit commun telles qu'elles s'appliqueraient en l'absence d'intégration.

Amortissements dérogatoires :

Afin d'être en accord avec les règles fiscales concernant l'amortissement des véhicules, un complément d'amortissement dérogatoire a été comptabilisé sur l'exercice (9 051 321 euros).

Ce montant correspond à la différence entre l'amortissement reconnu par les règles fiscales au taux de 20% par an et l'amortissement économique pratiqué par la société AB FLEETCO. La charge complémentaire a été comptabilisée en charge exceptionnelle.

Par ailleurs, une reprise pour amortissement dérogatoire a également été constatée (9 039 218 euros).

Résultat Exceptionnel :

Le résultat exceptionnel de - 7 209 843 euros est composé des éléments significatifs suivants :

- Amortissements dérogatoires :

o Dotations : 9 051 321 euros

o Reprises : 9 039 218 euros

- Opérations en capital :

o Produit de cessions d'éléments d'actif : 409 575 392 euros

o Valeur nette des éléments d'actif cédés : 416 689 187 euros

Engagements hors bilan :**Engagements reçus**

La société Avis Location de Voitures SAS s'engage à verser un loyer tous les mois à la société AB FleetCo SAS en deux parties :

o Loyer de base : Le montant de l'amortissement de chaque véhicule loué à AB FleetCo SAS durant le mois associé à compter de la date du début du contrat de location.

o Loyer variable : Tous les montants dus par AB FleetCo SAS en vertu de la priorité des paiements à l'exclusion notamment des remboursements de la convention de crédit, de tout montant payable par AB FleetCo SAS pour lequel AB FleetCo SAS a déjà été indemnisé, et les montants dus par AB FleetCo SAS au titre de tout contrat constructeur ou concessionnaire. Avis Location de Voitures SAS assume toute perte ou plus-value réalisée sur la vente de véhicules à risque au cours du mois.

Engagements donnés

Pour sûreté et garantie de l'exécution de ses obligations garanties, ABFleetCo SAS affecte à titre de nantissement, conformément aux dispositions des articles L. 142-1 et suivants du Code de commerce, au profit des établissements du crédit dans le cadre du programme de titrisation, son Fonds de Commerce. Le Fonds de Commerce comprend l'universalité des éléments corporels et incorporels le composant, notamment les véhicules figurant sur le poste Autres immobilisations corporelles pour un montant net de 262 630 Keuros au 31/12/2018.

Evènements survenus postérieurement à la clôture :

Néant.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport	258 067 981		481 505 864
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	258 067 981		481 505 864
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	258 067 981		481 505 864

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport		457 795 228	281 778 617	
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		457 795 228	281 778 617	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL		457 795 228	281 778 617	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	15 435 953	44 488 652	40 776 066	19 148 539
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	15 435 953	44 488 652	40 776 066	19 148 539
TOTAL GENERAL	15 435 953	44 488 652	40 776 066	19 148 539

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. déroq.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport	44 488 652			9 051 321	9 039 218
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	44 488 652			9 051 321	9 039 218
TOTAL GENERAL	44 488 652			9 051 321	9 039 218

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	8 509 269	9 051 321	9 039 218	8 521 372
TOTAL Provisions réglementées	8 509 269	9 051 321	9 039 218	8 521 372
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	8 509 269	9 051 321	9 039 218	8 521 372
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		9 051 321	9 039 218	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	90 505 216	90 505 216	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	8 773 774	8 773 774	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	21 073	21 073	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	2 933 306	2 933 306	
TOTAL GENERAL	102 233 369	102 233 369	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	384 378	384 378		
- plus d'un an	291 961 000	291 961 000		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	68 003 461	68 003 461		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114 488	114 488		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	1 905 926	1 905 926		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	629 655	629 655		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	152 269	152 269		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	363 151 177	363 151 177		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	13 200 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	11 398 457
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	21 073
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	11 419 530

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	384 378
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 448 286
Dettes fiscales et sociales	744 143
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	43 576 807

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	2 933 306	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	2 933 306	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	200 000	1,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	200 000	1,00

Commentaires :

Le résultat de l'exercice 2017 de 34 934,48euros a été affecté de la manière suivante :

- Affectation en Réserve légale : 3 493 euros
- Affectation en Report à Nouveau : 31 441 euros

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	67 668 283
TOTAL	67 668 283

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	67 668 283
TOTAL	67 668 283

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	7 414 273	2 062 485
Résultat exceptionnel (et participation)	-7 209 843	-1 995 001
Résultat comptable	136 946	67 484

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS Provisions règlementées : Amortissements dérogatoires	8 521 372
TOTAL	8 521 372
Allègements de la dette future d'impôts	
ALLEGEMENTS Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	68 285
TOTAL	68 285
Nature des différences temporaires	
Amortissements réputés différés Déficits reportables Moins-values à long terme	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	44 150
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	44 150

Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

La société ABFleetco détenue par Avis Location de Voitures rentre dans le périmètre de consolidation de la société:

Avis Budget Group INC
6 Sylvan Way
PARISPANNY, New Jersey 0704

AB FLEETCO

Société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros

Siège social : 21 Place de l'Hôtel Dieu

60000 Beauvais

799 383 997 RCS Beauvais

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DES ASSOCIES

DU 28 JUIN 2019

Exercice clos le 31 décembre 2018

L'an deux mille dix-neuf

Le 29 juin,

La société AVIS Location de Voitures, SAS au capital de 57.670.509,50 € dont le siège est Immeuble Linéa, 1 rue du Général Leclerc, 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 652 023 961, agissant en qualité d'associé d'AB Fleet Co (au titre de 999 actions), est représentée par Monsieur Laurent Sculier

Et

la société CarFin Finance Holdings Limited, société de droit irlandais immatriculée sous le numéro 463657, dont le siège est 1st Floor, 1-2 Victoria Buildings, Haddington Road, Dublin 4, Irlande, agissant en qualité d'associé d'AB Fleet Co représentée par Madame Kathleen ATHAYDE.

Agissant en tant que seuls associés (ci-après dénommées « les Associés ») de la société AB Fleet Co, société par actions simplifiée au capital de 200.000,00 € ayant son siège social situé 21, place de l'Hôtel Dieu, 60000 Beauvais, identifiée sous le numéro 799 383 997, au RCS de Beauvais (ci-après dénommée « la Société »),

Etant entendu qu'au titre de l'article 15.2.2 des statuts de la Société, les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimés dans un acte, signé par tous les associés,

Et après avoir indiqué que la société de commissaires aux comptes Deloitte & Associés a été informée des présentes,

Ont pris à l'unanimité les décisions collectives portant sur l'ordre du jour suivant :

- l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 ;
- l'affectation du résultat ;
- les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- les pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuvent les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils leur sont présentés, faisant ressortir un bénéfice de 136.946 €.

DEUXIEME DECISION

Les Associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 136.946 € de la façon suivante :

- Affectation de la Réserve légale : 6.847 €
- Affectation au compte « Report à Nouveau » 130.099 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre du seul exercice précédent.

TROISIEME DECISION

Le groupe Avis a mis en place en mars 2013 un programme de financement arrangé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ("**CA-CIB**") portant sur une partie de la flotte de véhicules que certaines filiales d'Avis Budget EMEA Limited opèrent respectivement en Allemagne, Espagne et Italie (le "**Programme**").

La Société a accédé au Programme le 19 mai 2014 et devait obtenir un financement à partir du premier semestre 2015 (la "**Transaction**").

Les principales caractéristiques de la Transaction ont été décrites dans le procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 19 mai 2014.

Dans le cadre de la Transaction, les associés ont approuvé le 29 mai 2018 la signature du intitulé "*Tenth Master Amendment and Restatement Deed*" (l' "**Avenant Global**"), prévoyant, entres autres, les modifications suivantes à la documentation relative au Programme :

- augmentation du montant maximum du programme : le montant maximum du financement apporté au Groupe Avis dans le cadre du programme serait désormais de 1.800.000,00 euros au lieu de 1.650.000,00 euros actuellement.
- extension de la date de maturité du programme : l'Avenant Global prévoit que la date de maturité du programme surviendrait en mai 2021.
- modification des commissions de non-utilisation : l'Avenant Global prévoit une modification des commissions de non-utilisation.
- accession de deux nouveaux apporteurs de fonds : l'Avenant Global prévoit l'accession de HSBC France S.A. et Société Générale Capital Market Finance S.A. en tant que souscripteur d'obligations senior (*Acceding Senior Noteholder*).

L'Avenant Global s'inscrit dans le cadre du financement du Groupe Avis et a notamment pour objet d'étendre la maturité et d'augmenter le montant du financement apporté à la Société. Il s'inscrit donc dans l'intérêt de la Société.

Après avoir pris connaissance des termes et conditions du projet d'Avenant Global, les Associés ont approuvé la conclusion dudit Avenant Global par la Société conformément à l'article 10.3 (Décisions Spécifiques) des statuts de la Société et ont autorisé le président et/ou les directeurs généraux de la Société à conclure l'Avenant Global ainsi que de tout autre document, avenant, contrat qui seraient nécessaires ou relatifs de quelque manière que ce soit à la mise en place de la Transaction.

Les associés ont également constaté que l'Avenant peut être considéré comme une convention réglementée au sens de l'article L. 227-10 du Code de commerce et qu'il en sera donc porté connaissance au commissaire aux comptes de la Société pour l'établissement de son rapport spécial sur les comptes de l'exercice en cours.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme, la Société a conclu le 21 mai 2014 avec Avis Location de Voitures SAS un contrat de recouvrement rédigé en langue anglaise intitulé "French Servicing Agreement" aux termes duquel Avis Location de Voitures SAS fournira des services administratifs à la Société ainsi qu'un soutien opérationnel (le "Contrat de Recouvrement").

Afin de prendre en compte l'entrée en vigueur du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, il est prévu de modifier le Contrat de Recouvrement par le biais d'un avenant rédigé en langue anglaise intitulée "Amendment Agreement to the French Servicing Agreement" (l' "Avenant au Contrat de Recouvrement").

Après avoir pris connaissance des termes et conditions du projet d' Avenant au Contrat de Recouvrement, les Associés de la Société ont approuvé la conclusion dudit Avenant au Contrat de Recouvrement par la Société conformément à l'article 10.3 (Décisions Spécifiques) des statuts de la Société et ont autorisé le président et/ou les directeurs généraux de la Société à conclure l'Avenant au Contrat de Recouvrement ainsi que de tout autre document, avenant, contrat qui seraient nécessaires ou relatifs de quelque manière que ce soit à la mise en place de la Transaction.

Les Associés ont enfin constaté que l'Avenant au Contrat de Recouvrement peut être considéré comme une convention réglementée au sens de l'article L. 227-10 du Code de commerce et qu'il en sera donc porté connaissance au commissaire aux comptes de la Société pour l'établissement.

Enfin, toutes les conventions préalablement signées dans le cadre de la Transaction ont poursuivi leurs effets au cours de l'exercice 2018.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société Deloitte & Associés, société anonyme enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 572 028 041 et située 6 place de la Pyramide, 92908 Paris la Défense. Ce renouvellement prend effet immédiatement pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'assemblée générale décide par ailleurs, de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant, la société Beas, société à responsabilité limitée, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 315 172 455.

CINQUIEME DECISION

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les associés.



AVIS LOCATION DE VOITURES
Monsieur Laurent SCULIER



CARFIN FINANCE HOLDINGS DAC
Madame Kathleen ATHAYDE